

NTN-SNR ROULEMENTS

74000 ANNECY

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 1 / 11

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Ready Booster / Ready Booster 60

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Système de lubrification

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

NTN-SNR ROULEMENTS  
1, rue des Usines  
BP 2017  
74000 ANNECY  
FR

Secteur informatif

Informations techniques

Tel.: +33 (0)4 50 65 30 00  
Fax: +33 (0)4 50 65 32 91  
fds@ntn-snr.fr  
Service Laboratoire NTN-SNR Roulements

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. Urgence (Heure bureau) +33 (0)4 50 65 97 55  
Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Ox. Liq. 2: H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
Acute Tox. 3: H301 Toxique en cas d'ingestion.  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Carc. 1A: H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.  
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Repr. 1B: H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit est un article qui n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives communautaires [REACH/CLP].

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

La conception structurale des cellules empêche la sortie du support dangereuses contenues dans l'attestation lorsque l'appareil est utilisé conformément à sa destination.  
Pour produire les gaz nécessaires à la marche (azote/hydrogène), l'appareil renferme dans une cartouche hermétique une réserve inaccessible de substances dangereuses. Pour cette raison, ne pas ouvrir de force l'appareil ou la cartouche. En cas d'endommagement de la cartouche, ne pas toucher les substances s'en échappant, déposer la cartouche endommagée dans un récipient hermétique.

Dangers pour la santé

Les composants dangereux contenus ne peuvent pas être libérés lors d'une utilisation conforme aux fins.

Dangers pour l'environnement

Les composants dangereux contenus ne peuvent pas être libérés lors d'une utilisation conforme aux fins.

Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus.

**NTN-SNR ROULEMENTS**

**74000 ANNECY**

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 2 / 11

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants**

**Type de produits:**

Le produit est un article.

Conc. [%]	Substance
< 40	Dioxyde de manganèse
	CAS: 1313-13-9, EINECS/ELINCS: 215-202-6, EU-INDEX: 025-001-003
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 H332
10 - <20	perchlorate de magnésium
	CAS: 10034-81-8, EINECS/ELINCS: 233-108-3
	GHS/CLP: Ox. Sol. 2: H272 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H335
10 - <15	Azoture de sodium
	CAS: 26628-22-8, EINECS/ELINCS: 247-852-1, EU-INDEX: 011-004-00-7
	GHS/CLP: Acute Tox. 2: H300 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410
< 10	Carbonate de propylène
	CAS: 108-32-7, EINECS/ELINCS: 203-572-1, EU-INDEX: 607-194-00-1, Reg-No.: 01-2119537232-48-XXXX
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319
< 6	1,2-diméthoxyéthane
	CAS: 110-71-4, EINECS/ELINCS: 203-794-9, EU-INDEX: 603-031-00-3
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Acute Tox. 4: H332 - Repr. 1B: H360FD
< 3	lithium
	CAS: 7439-93-2, EINECS/ELINCS: 231-102-5, EU-INDEX: 003-001-00-4
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Water-react. 1: H260
0,1 - < 0,25	Sulfate de nickel hexahydraté
	CAS: 10101-97-0, EINECS/ELINCS: 232-104-9, EU-INDEX: 028-009-00-5
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 H332 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Resp. Sens. 1: H334 - Muta. 2: H341 - Carc. 1A: H350i - Repr. 1B: H360D - STOT RE 1: H372 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 1

**Commentaire relatif aux composants** Les concentrations des ingrédients sont valables pour la cellule de production de gaz. Ils ne sont pas pour le système complet.  
 Les concentrations des ingrédients sont valables pour les batteries. Ils ne sont pas pour le système complet.  
 La conception structurelle des cellules empêche la libération des composants dangereux contenus lors d'une utilisation conforme aux fins.  
 SVHC (Candidate List of Substances of Very High Concern for authorisation) ≥ 0.1%  
 CAS 110-71-4 - 1,2-diméthoxyéthane  
 Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Indications générales**

Les mesures sont valables uniquement pour les systèmes de lubrification endommagés.  
 Protection du secouriste.

**Après inhalation**

Appeler aussitôt un médecin.  
 Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.  
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Appeler aussitôt un médecin.  
 Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle est consciente.  
 Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'information disponible.

**NTN-SNR ROULEMENTS**

**74000 ANNECY**

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 3 / 11

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Aucun

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Oxyde d'azote (NOx).  
Acide chlorhydrique (HCl).

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection complet.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Barrer le secteur contaminé.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.  
Utiliser un vêtement de protection individuel.  
Tenir les personnes à l'écart et rester à l'abri du vent.

**6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas laisser les fuites de substances s'écouler dans le réseau d'égouts/les eaux de ruissellement/les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.  
Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir les SECTION 8+13

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

**NTN-SNR ROULEMENTS**

**74000 ANNECY**

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 4 / 11

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir la SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Azoture de sodium
CAS: 26628-22-8, EINECS/ELINCS: 247-852-1, EU-INDEX: 011-004-00-7
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,1 mg/m <sup>3</sup>
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,3 mg/m <sup>3</sup>
Sulfate de nickel
CAS: 7786-81-4, EINECS/ELINCS: 232-104-9, EU-INDEX: 028-009-00-5, Reg-No.: 01-2119439361-44-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,1 mg/m <sup>3</sup> , TMP: 37; FT: 68 (par Ni)

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)**

Substance / CE VALEURS LIMITES
Azoture de sodium
CAS: 26628-22-8, EINECS/ELINCS: 247-852-1, EU-INDEX: 011-004-00-7
8 heures: 0,1 mg/m <sup>3</sup> , H
Court terme (15 minutes): 0,3 mg/m <sup>3</sup>

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

**Protection des yeux**

Les mesures sont valables uniquement pour les systèmes de lubrification endommagés. S'il y a risque d'éclaboussure: lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

Non indispensable sous des conditions normales. Les mesures sont valables uniquement pour les systèmes de lubrification endommagés. Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. > 0,4 mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle**

Les mesures sont valables uniquement pour les systèmes de lubrification endommagés. Vêtement de protection (EN 340)

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Eviter le contact avec les yeux.

Les composants dangereux contenus ne peuvent pas être libérés lors d'une utilisation conforme aux fins.

**Protection respiratoire**

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.

**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

**NTN-SNR ROULEMENTS**

**74000 ANNECY**

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 5 / 11

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Capsule
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	8,3 - 8,8
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible (Liquide)
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	Non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

**9.2 Autres informations**

Pas d'information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Voir la SECTION 10.3.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

**10.4 Conditions à éviter**

Fort échauffement.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas d'information disponible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

NTN-SNR ROULEMENTS

74000 ANNECY

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 6 / 11

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Produit	ATE-mix, oral, ~ 210 mg/kg bw.
Substance	
1,2-diméthoxyéthane, CAS: 110-71-4	
LD50, oral, rat: > 3200 mg/kg (Gestis).	
Azoture de sodium, CAS: 26628-22-8	
LD50, dermique, lapin: 20 mg/kg bw (RTECS).	
LD50, oral, rat: 27 mg/kg bw (RTECS).	
Carbonate de propylène, CAS: 108-32-7	
LD50, oral, rat: 29000 mg/kg.	
LD50, dermique, lapin: > 20000 mg/kg.	
Sulfate de nickel hexahydraté, CAS: 10101-97-0	
LD50, oral, rat: 361 mg/kg (OECD 425).	
LD50, oral, rat: 264 mg/kg (Lit.).	
LC50, inhalatoire (brouillard), rat: 2,48 mg/l (OECD 403).	
Dioxyde de manganèse, CAS: 1313-13-9	
ATE, inhalatoire (poussière), 1,5 mg/l/4h (category 4).	
ATE, oral, 500 mg/kg (category 4).	

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode de calcul
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut irriter les voies respiratoires. Méthode de calcul
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Méthode de calcul
<b>Mutagénèse</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
<b>Cancérogénèse</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Contient au moins une substance apparentée qui répond aux critères de classification. Méthode de calcul
<b>Danger par aspiration</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Remarques générales</b>	Les composants contenus peuvent nuire à l'homme, mais ils sont scellés hermétiquement dans le produit et ne peuvent pas être dégagés. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**NTN-SNR ROULEMENTS**

**74000 ANNECY**

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 7 / 11

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Substance
Azoture de sodium, CAS: 26628-22-8
LC50, (96h), Lepomis macrochirus: 0,7 mg/l (ECOTOX).
EC50, (48h), Daphnia pulex: 4,2 mg/l (ECOTOX).
Carbonate de propylène, CAS: 108-32-7
LC50, (96h), Leuciscus idus: ~ 5300 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 500 mg/l.
LC0, (96h), Cyprinus carpio: 1000 mg/l.
NOEC, (72h), Desmodesmus subspicatus: 900 mg/l.
EC10, Pseudomonas putida: > 10000 mg/l (17 h).
Sulfate de nickel hexahydraté, CAS: 10101-97-0
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 1,28 mg/l (ECOTOX Database).
EC50, (48h), Daphnia magna: 1 mg/l (OECD 202).
IC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,75 mg/l (OECD 201).

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Non applicable
<b>Biodégradabilité</b>	Non applicable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les composants contenus peuvent nuire à l'environnement, mais ils sont scellés hermétiquement dans le produit et ne peuvent pas être dégagés.

**NTN-SNR ROULEMENTS**

**74000 ANNECY**

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 8 / 11

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit**

Eliminer comme déchet dangereux.  
Consulter le fabricant pour le recyclage.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 150110\*

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 150110\*

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID 3363

Transport fluvial (ADN) 3363

Transport maritime selon IMDG 3363

Transport aérien selon IATA 3363

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Transport routier vers ADR/RID marchandises dangereuses dans des appareils

- Code de classification M11

Transport fluvial (ADN) marchandises dangereuses dans des appareils

- Code de classification M11

Transport maritime selon IMDG Dangerous Goods in apparatus

- EMS F-A, S-P

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ SV301

Transport aérien selon IATA Dangerous goods in apparatus

- Etiquettes de danger





**NTN-SNR ROULEMENTS**

**74000 ANNECY**

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 9 / 11

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID	9
Transport fluvial (ADN)	9
Transport maritime selon IMDG	9
Transport aérien selon IATA	9

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Pas d'information disponible.

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Observer les restrictions d'emploi pour les femmes aptes à procréer, les femmes enceintes et les femmes allaitantes ainsi que pour les jeunes.
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	Non applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'information disponible.

NTN-SNR ROULEMENTS

74000 ANNECY

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 10 / 11

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Mentions de danger  
(SECTION 03)**

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H360D Peut nuire au fœtus.  
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H332 Nocif par inhalation.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H300 Mortel en cas d'ingestion.

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**NTN-SNR ROULEMENTS**

**74000 ANNECY**

Date d'émission 31.07.2019, Révision 31.07.2019

Version 07. Remplace la version: 06

Page 11 / 11

**16.3 Autres informations**

**Tarif douanier:**

Non déterminé

**Méthode de classification**

Ox. Liq. 2: H272 Peut aggraver un incendie; comburant. (Méthode de calcul)  
Acute Tox. 3: H301 Toxique en cas d'ingestion. (Méthode de calcul)  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)  
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)  
STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)  
Carc. 1A: H350i Peut provoquer le cancer par inhalation. (Méthode de calcul)  
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)  
Repr. 1B: H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (Méthode de calcul)

**Positions modifiées**

SECTION 7 supprimé: Ne pas stocker avec des matières combustibles.